

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOULET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

**Floirac - subvention de réhabilitation au titre du Plan Climat - Résidence
Pasteur II Décision - Autorisation**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La résidence Pasteur II, appartenant au bailleur social Foyer de la Gironde, est située au centre de Floirac. Elle n'est cependant pas incluse au périmètre de rénovation urbaine du quartier et ne pourra donc bénéficier d'aucun accompagnement à ce titre. Composée de 4 bâtiments R + 4 de 19 logements chacun, elle date de la fin des années 60, et propose donc des performances énergétiques médiocres (étiquette D), malgré une première réhabilitation effectuée dans les années 90, selon des prescriptions très éloignées des standards actuels, notamment en matière d'énergie.

Aussi le confort d'usage des habitants, confrontés notamment à des problèmes de ponts thermiques, n'est pas satisfaisant. Afin de remédier à ces désordres, et de remettre à niveau le bâti de cette résidence, qui au demeurant ne pose pas de difficulté sociale particulière, le Foyer de la Gironde a décidé de lancer un projet de réhabilitation d'ampleur.

Suite à une pré-étude permettant de définir le programme de la réhabilitation, au regard des économies d'énergie potentielles, les travaux retenus permettant d'aboutir à une classification B pour la quasi-totalité des logements, excepté en rez-de-chaussée, sont les suivants :

- Isolation extérieure
- Fermeture des loggias
- Création de sas d'entrée
- Isolation des parois séparatives des locaux chauffés et non chauffés
- Amélioration de la ventilation des logements.

Le gain énergétique pour les 4 bâtiments à l'issue des travaux est de l'ordre de 60 kwh/m², passant de 132 à 72 kwh/m² final.

La réalisation de ce programme représente un coût total de 1 234 743 € TTC.

Le Foyer de la Gironde sollicite donc la Communauté urbaine pour cofinancer cette opération à hauteur de 100 000 €. Le Conseil Régional au titre du Plan Climat, a d'ores et

déjà acté le principe d'une intervention de 114 000 € et la valorisation des certificats d'énergie a été prise en compte dans le financement de cette opération.

Le plan de financement de cette opération est ainsi proposé :

CRA	114 000
CUB	100 000
Certificats d'économie d'énergie	62 320
Emprunt CDC	950 000
Fonds propres	8 423

Total	1 234 743

L'intérêt de cette réhabilitation est de permettre la mise à niveau d'un collectif de 76 logements, et éviter ainsi une dégradation qui conduirait à une réhabilitation ultérieure beaucoup plus onéreuse voire une démolition, et constitue ainsi une opération de prévention, à faible impact sur la population résidente.

Cette réhabilitation s'inscrit également dans les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de baisse de la consommation énergétique, prévus au Plan Climat.

Par ailleurs la réhabilitation de cette résidence aura un impact sur son insertion urbaine dans un quartier tout proche des secteurs requalifiés (ZAC des quais...), évitant ainsi l'effet de rupture régulièrement constaté entre les quartiers renouvelés et leurs franges.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames Messieurs, d'accorder à la SA Le Foyer de la Gironde la subvention de 100 000 € sollicitée pour permettre la réhabilitation de la résidence Pasteur II à Floirac, selon les modalités figurant dans la convention annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le PLH, approuvé par délibération n°2007/0545 du 13 juillet 2007

VU le Plan Climat de la CUB, approuvé par délibération n°2011/0084 du 11 février 2011

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la réhabilitation de la résidence Pasteur II répond aux objectifs du Plan Climat de la CUB, par le gain énergétique auquel elle aboutit.

DECIDE

Article 1 :

D'approuver l'octroi d'une subvention d'investissement de 100 000 € à la SA d'HLM Le Foyer de la Gironde pour la réhabilitation de la résidence Pasteur II à Floirac.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention y afférent annexée aux présentes et tout autre document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Article 3 :

Les dépenses correspondantes sont imputées au chapitre 204, compte 20422, fonction 72, CRB UE00, programme à créer.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 AOÛT 2012

PUBLIÉ LE : 30 AOÛT 2012

Mme. VÉRONIQUE FAYET